

Département des Bouches du Rhône

Arrondissement d'Aix en Provence

N° 2024_3_24

Objet : Aide au développement de la provence numérique et territoires numériques éducatifs - Demande de subvention auprès de l'Etat et du Conseil Départemental - Acquisition d'équipements pour accompagner la transformation numérique et soutenir les projets éducatifs des écoles primaires de la commune

**VOTE
UNANIMITE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des Délibérations du

Conseil Municipal de la Commune de

LA FARE LES OLIVIERS

Séance du 11 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le onze du mois d'avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de La Fare-les-Oliviers, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément à l'article 48 de la Loi du 5 Avril 1884.

Etaients présents : M. MARCILIAC Jérôme, M. YERPEZ Joël, Mme GARCIA Chantal, M. LOMBARDO Yves, Mme SEILER Myriam, M. AGARD Christophe, Mme MESTRE Marie-Aude, M. MARTIN Patrice, Mme BARATA Silvia, M. MORGANTE Michel, Mme ROSMARINO Laurence, M. SPINELLY Eric, Mme DELOUS Céline, M. DI-SAPIO Lionel, Mme BAUMANN Claude, M. LEGUEVACQUES Benjamin, Mme CLAUZEL Nathalie, M. PALMERINI Denis, Mme GIORSETTI Marie-Laure, M. LAFORCE Christian, Mme MERZOUGUI Noura, M. BARBAROUX Charly, Mme THORN Marguerite, M. CRUZ Gérard, Mme DAHMAN Hinda, M. SARDA Stéphane et Mme DORELON-TRANCHARD Céline

Etaients Absents donnant pouvoir :
Mme WECKERLIN Carine à Mme GARCIA Chantal
Mme VALLET Christine à Mme SEILER Myriam

Etaients Absents excusés :

Etaients Absent :

Secrétaire de la séance : Mme Chantal GARCIA

Aide au développement de la Provence numérique et territoires numériques éducatifs - Demande de subvention auprès de l'Etat départemental - Acquisition d'équipements pour accompagner la transformation numérique et soutenir les projets éducatifs des écoles primaires de la commune

Le Gouvernement a pour ambition de renforcer la transformation numérique des écoles. Pour ce faire, l'Etat a lancé un appel à manifestation d'intérêt de l'Education Nationale pour le dispositif « Territoires Numériques Educatifs » (TNE) auquel la Commune est lauréate.

Le dispositif TNE porté par l'Etat et l'aide au développement de la Provence Numérique, portée par le Département, concourent tous deux, d'une part, à accompagner les communes dans la mise en œuvre de la loi « pour une République numérique » - J.O. 7 octobre 2016 et d'autre part, à développer la communication numérique pour l'attractivité et le rayonnement économique des territoires du département.

Aussi ces deux dispositifs sont cumulables.

Le dispositif TNE accorde une subvention de 70 % pour les dépenses subventionnables dédiées à la commune. En parallèle, le dispositif Provence Numérique intervient en complément de cette dépense subventionnable du dispositif TNE, dans la limite de 80 %.

La Commune, dans sa volonté de continuer à soutenir l'éducation numérique dans les établissements primaires en termes d'équipements en matériels pour accompagner la transformation numérique et soutenir les projets éducatifs des écoles, prévoit de programmer les dépenses d'investissement suivantes pour un montant de 26 633,00 € HT :

Ecole primaire Olivier GUIROU :

Maternelle	6 ordinateurs portables pour les enseignants et 3 ordinateurs fixes pour les élèves	4 633.00 €
Elémentaire	Classe mobile 15 tablettes + 1 portable	7 741,50 €
Total HT		12 374,50 €

Ecole primaire Paul Doumer :

Maternelle	6 ordinateurs portables pour les enseignants et 6 ordinateurs fixes pour les élèves	6 517.00 €
Elémentaire	Classe mobile 15 tablettes + 1 portable	7 741,50 €
Total HT		14 258,50 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'approbation de cette opération et sur la sollicitation de l'aide financière de l'Etat et du Département, selon le plan de financement ci-après :

Dépense HT	Financement TNE ETAT		Financement Provence Numérique DEPARTEMENT		Autofinancement COMMUNE	
	Taux	Subvention TNE	Taux	Subvention CD13	Taux	
26 633.00 €	70%	18 643.10 €	10%	2 663.30 €	20%	5 326.60 €
26 633.00 €		18 643.10 €		2 663.30 €		5 326.60 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'exposé de son rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

APPROUVE le programme d'acquisition d'équipements pour accompagner la transformation numérique et soutenir les projets éducatifs des écoles primaires de la commune.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'Etat, au titre de l'aide Territoires numériques éducatifs, une subvention à hauteur de 70 %, selon le plan de financement ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil départemental, au titre de l'aide au développement de la Provence numérique, une subvention à hauteur de 10 %, selon le plan de financement ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions ainsi que tous les documents qui s'y rattachent.

DIT que les crédits nécessaires au paiement de ces investissements seront prévus au budget.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits. Pour copie certifiée conforme.

Le Maire

La secrétaire de séance

Jérôme MARCILIAC

Chantal GARCIA

